



Garantie Limitée de 10 ans Sunbrella®



Nous garantissons nos tissus Sunbrella avec la garantie la plus complète du marché.

Tissus Marine Sunbrella

Notre garantie de 10 ans offre une protection inégalée, garantissant que nos tissus ne deviennent pas inutilisables pour les raisons suivantes :

- L'imputrescibilité
- La résistance des coloris (résistance minimum des couleurs de 4/5 sous l'action des ultra-violets et des intempéries, selon la norme NF EN ISO 105 B04)

dans des conditions normales d'utilisation et d'exposition, y compris la lumière du soleil, la moisissure et les produits chimiques atmosphériques, lorsqu'ils sont utilisés pour des applications appropriées.

Dans les rares cas où nos tissus Sunbrella ne répondraient pas aux performances décrites ci-dessus, la présente garantie s'exercera dans les conditions définies ci-après :

Dans les dix ans suivant la date d'achat par le consommateur :

- Dickson Constant remplacera gratuitement la partie du mètre reconnue défectueuse, à l'exclusion de tous frais et de tout autre dédommagement, à quelque titre que ce soit.
- Toute réclamation devra être faite dans les dix jours de la constatation du défaut, et adressée au point de vente dans lequel l'achat a été fait par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de la facture d'achat.
- La toile sera tenue à la disposition des experts de Dickson Constant ou de sa compagnie d'assurance.
- Le remplacement ou remboursement du tissu défectueux n'a pas pour conséquence de prolonger la durée de la présente garantie.

Cette garantie couvre uniquement le tissu Sunbrella. Cette garantie ne couvre pas l'entretien et le nettoyage normaux, les dommages causés par une mauvaise utilisation ou un abus, une installation incorrecte ou les coûts associés au remplacement du tissu, y compris la main-d'œuvre et l'installation. La responsabilité de Dickson Constant est expressément limitée à cette garantie. Dickson Constant se réserve le droit d'inspecter le tissu soumis à la réclamation.

Pour obtenir un service de garantie, veuillez contacter le revendeur ou le distributeur auprès duquel le produit a été acheté. L'acheteur d'origine contactera le fabricant de l'article acheté, qui prendra ensuite contact avec Dickson Constant.